

Lire la ville à partir d'une figure informelle: Camps, urbanisation et migrations forcées au Moyen-Orient

Kamel Doraï

► **To cite this version:**

Kamel Doraï. Lire la ville à partir d'une figure informelle: Camps, urbanisation et migrations forcées au Moyen-Orient. Félix Adisson; Sabine Barles; Nathalie Blanc; Olivier Coutard; Leïla Frouillou. Pour la recherche urbaine, CNRS Editions, pp.197-201, 2020, 978-2-271-13260-4. halshs-02887734

HAL Id: halshs-02887734

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02887734>

Submitted on 2 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lire la ville à partir d'une figure informelle : Camps, urbanisation et migrations forcées au Moyen Orient.

Kamel Dorai

Institut français du Proche-Orient, Liban

Les camps de réfugiés sont-ils des espaces urbains ? Cette question intéresse de nombreux chercheurs ayant travaillé au Moyen-Orient sur ces espaces (Al-Qutub : 1989, Agier : 2002, Dorai : 2010, Sanyal : 2012). Comment qualifier ces espaces soumis à des régimes juridiques singuliers et dont les habitants, quand ils sont eux-mêmes réfugiés, ont un statut légal qui limite leur accès à la propriété, au marché du travail, à la santé ou à l'éducation. D'un point de vue morphologique, les camps ressemblent de prime abord aux quartiers informels des principales villes du Moyen-Orient, même si souvent du fait de la pression démographique ils sont plus densément construits et peuplés. Les camps au Liban sont le résultat d'une longue histoire d'accueil et d'installation de réfugiés (Sfeir, 2017) marquée par la création de camps dans la deuxième moitié des années 1930 pour accueillir les réfugiés arméniens contraints de quitter le Sandjak d'Alexandrette. Certains de ces mêmes camps, accueillent aujourd'hui des réfugiés palestiniens comme c'est le cas de deux camps à Tyr. C'est donc en partie la permanence dans le temps des espaces d'accueil, combinée à l'arrivée successive de plusieurs groupes de réfugiés, puis leur installation sur le long terme qui contribue à l'urbanisation progressive des camps. Autrement dit, les camps ne sont pas urbains, ils le sont devenus.

Du régime d'exception à la marge urbaine ?

La distinction entre camps et ville repose en partie sur le statut juridique, souvent qualifié de régime d'exception (Hanafi et Long : 2010) qui singularise ces espaces dans le paysage urbain. Depuis les Accords du Caire en 1969 signés entre l'Organisation de la Libération de la Palestine (OLP) les forces de sécurité libanaises n'entrent plus dans les camps¹. En parallèle, ils sont exclus des plans d'aménagement du territoire. La gouvernance actuelle des camps repose sur les comités populaires, dont les membres sont nommés par les factions palestiniennes. Ces derniers ont en charge de coordonner leur action avec les autorités libanaises et l'UNRWA². Les camps sont soumis à de nombreuses restrictions concernant le bâti, comme par exemple l'interdiction d'introduire des matériaux de construction. Ces contraintes sont *de facto* contournées par les habitants et l'informalité devient alors la seule possibilité pour agrandir et densifier les camps. Ces derniers se développent donc dans un espace circonscrit, défini pour la plupart à leur création au début des années 1950, en se densifiant d'un côté et en contribuant à la création de groupements informels à leurs marges. On peut citer par exemple dans la banlieue sud de Beyrouth le camp de Shatila jouté par le quartier de Sabra, où l'OLP avait développé de nombreuses infrastructures à partir du milieu des années 1960. On assiste donc au développement de quartiers où une grande partie des habitants sont réfugiés. Ce faisant, les frontières entre les camps et leurs espaces environnants ont tendance à s'estomper du fait des mobilités quotidiennes. Les camps sont ainsi devenus des espaces marqués par la pauvreté de

¹ Depuis cette date la législation libanaise ne s'applique que de façon partielle à l'intérieur des camps, ce qui permet aux Palestiniens d'y développer des activités qui leur sont interdites à l'extérieur.

² L'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East) est l'*Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient* créé en 1949 par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies qui a en charge les réfugiés de Palestine, dont la gestion opérationnelle des camps ainsi que le développement de services (éducation, santé, etc.).

leurs habitants et par la vétusté des infrastructures (eau, électricité, égouts, voirie). Quelques éléments morphologiques et symboliques les singularisent encore dans l'espace urbain : l'étroitesse des venelles qui séparent les habitations, la présence de nombreux signes rappelant la Palestine, comme celle d'affiches de partis politiques palestiniens.

Le rôle des camps dans l'organisation des périphéries urbaines populaires

Les camps de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient ne peuvent donc être analysés séparément des contextes urbains dans lesquels ils se sont développés. Il se situent aujourd'hui au cœur des quartiers périphériques des principales villes de la région. A leur création, les camps étaient situés hors des villes. Le développement urbain rapide qu'ont connu le Liban, la Jordanie ou la Syrie depuis les indépendances, comme l'extension des camps hors de leurs limites officielles ont placé *de facto* ces espaces dans la ville. Il est difficile de distinguer les limites des camps officiels, tant les quartiers informels qui les entourent y sont désormais imbriqués. Les franges des camps se sont transformées au fil des années en des espaces commerciaux populaires fréquentés par les habitants des périphéries urbaines. Que ce soit à Beyrouth, à Amman ou dans des villes plus petites comme Tyr, on observe des logiques similaires. Créés au début des années 1950, les camps palestiniens ont souvent préexistés aux quartiers populaires qui se sont développés autour d'eux. Les camps et leurs extensions informelles sont donc devenus des centralités populaires, et de vastes marchés que fréquentent les classes populaires venues de toute la ville se sont développés comme c'est le cas à Sabra, au nord du camp de Shatila à Beyrouth ou à Wahdat dans la banlieue est d'Amman.

Pour partie, ce sont les habitants des camps qui se sont installés à proximité tant la pression démographique est forte. Mais d'autres populations défavorisées viennent aussi s'y établir. On retrouve des déplacés internes, comme les Libanais chiites ayant dû quitter leur région d'origine en raison de la pauvreté qui touchent les espaces périphériques ruraux et plus tard l'insécurité liée à l'occupation par Israël jusqu'en mai 2000 (Fawaz : 2016). Plus récemment, des migrants pauvres - souvent illégaux - comme les Bangladais, ou d'autres réfugiés de la région comme les Syriens ou les Irakiens s'y sont installés. Par conséquent, ces espaces urbains sont souvent des lieux où se juxtaposent différentes populations migrantes : migrants ruraux, déplacés internes suite aux conflits qui touchent la région depuis les indépendances, réfugiés venus de pays frontaliers, migrants de travail (Doraï et Zeuthen : 2014).

La place des camps dans les trajectoires urbaines des migrants

Le camp et ses environs jouent un rôle central pour l'accueil dans la ville des nouveaux migrants et réfugiés, à l'image d'un sas. Les populations migrantes, souvent défavorisées, peuvent y reconstruire leurs réseaux de relation, s'y loger et développer des activités économiques. Certains poursuivront leurs trajectoires urbaines vers d'autres espaces de la ville dès qu'ils auront réussi à stabiliser leur situation légale ou améliorer leur condition économique, comme ce qui a pu être décrit dans les travaux de l'École de Chicago sur les quartiers de première installation des immigrants européens dans les villes nord-américaines. C'est un temps dans une trajectoire qui intègre successivement le camp et la ville dans un parcours migratoire souvent fait de ruptures. Il marque pour certains une entrée dans la ville par ses marges. Beaucoup de réfugiés ont vécu tout au long de leur parcours dans et hors des camps, en fonction de leurs capacités économiques, mais aussi de leur légitimité dans l'accès à la ville. Le conflit libanais (1975-1990) a renvoyé les Palestiniens à leur condition marginale dans la société libanaise, et leur statut juridique actuel (apatrides, privés d'accès au marché du travail formel, à la propriété, etc.) les cantonne dans les périphéries défavorisées des principales agglomérations du pays et pour plus de la moitié dans les camps créés au début des années 1950. Ceux qui ont réussi à améliorer leur condition de vie et de revenus, ou ont pu obtenir une nationalité tierce, sortent du camp pour s'installer dans d'autres quartiers. Les camps de réfugiés demeurent des espaces

dont les habitants sont stigmatisés. Sortir du camp, permet donc en partie de limiter cette forme de ségrégation géographique, pour ceux qui sont le plus dotés en capital économique.

Si une analyse sur le temps long permet de comprendre le camp comme un espace de relégation, la prise en compte d'autres échelles de la mobilité, comme celle du quotidien, permettent de mieux saisir la place qu'occupent les camps dans la ville. Le camp peut être un espace de résidence ou un lieu de travail. Les mobilités quotidiennes des habitants traversent les frontières du camp qui, si elles peuvent être matérialisées dans certains cas par des barrages de l'armée, n'en demeurent pas moins ouvertes. Le camp peut alors être un espace de résidence pour ceux qui n'ont pas les moyens ou la possibilité de s'installer ailleurs. Il devient alors un réservoir de main d'œuvre à faible coût qui se déplace quotidiennement pour travailler par exemple comme ouvrier journalier dans la construction. A l'inverse, les camps n'étant pas soumis à la législation libanaise, les Palestiniens peuvent y exercer des professions qui leur sont interdites sur le sol libanais. Des activités économiques informelles s'y développent ainsi qu'un entrepreneuriat à bas coût.

Conclusion

Les camps, par l'économie informelle qu'ils génèrent, prennent place dans la ville. Lorsqu'ils sont intégrés à la ville, les camps ne sont plus aujourd'hui uniquement des lieux de confinement ou de relégation. Beaucoup de commerçants ou entrepreneurs palestiniens ne vivent plus dans les camps aujourd'hui. Ils ne sont d'ailleurs pas tous originaires du camp où ils développent leurs activités. Ces réfugiés déconnectent donc leur localisation résidentielle de la localisation de leur activité économique. La mobilité est donc un élément fondamental à prendre en considération parce que cela donne à lire les relations comme les complémentarités des différents espaces d'une même ville. L'existence de relations entre le camp et la ville ne signifie pas pour autant la fin de toute forme de spécificité du camp. Des relations asymétriques se développent qui maintiennent les camps dans les marges urbaines. A la marginalisation des espaces vient s'ajouter celles des réfugiés et migrants qui y sont installés. La plupart des Palestiniens sont toujours apatrides sans accès à la citoyenneté, comme c'est le cas d'ailleurs pour les autres migrants qui résident avec des statuts très précaires. Sans droit politique, quel droit à la ville ? Leur légitimité est souvent contestée tant par les habitants que par les autorités libanaises. Si les camps se sont urbanisés avec le temps – et sont en ville pour la plupart – leur place demeure singulière du fait de leur statut et de celui de leurs habitants relégués aux marges de la ville.

L'expérience palestinienne des camps interroge la présence sur le long terme des populations marginalisées dans les quartiers périphériques. Elle questionne la relation entre des formes d'installation pensées comme temporaires (que ce soit un camp de réfugiés, un espace d'accueil de migrants ou de déplacés) et leur inscription urbaine dans la durée. La multiplicité des acteurs en présence - gouvernement, pouvoirs locaux, organisations internationales, réfugiés -, et l'évolution de leurs rôles respectifs, permet une relecture des formes de gouvernance des espaces urbains marqués par l'informalité. Comment penser la ville à partir de ses marges ? Face à la multiplication des camps et des lieux d'installation provisoire en Europe pour répondre à la « crise migratoire » de 2015, la question des camps, longtemps pensée comme une problématique extérieure aux pays dits développés, resurgit dans le débat public, sans que ne soit cependant interrogé leur dimension urbaine. Les camps, à l'image d'autres espaces informels, s'ils peuvent s'urbaniser avec le temps, doivent aussi être analysés comme un des vecteurs de la croissance urbaine.

Références

- Al-Qutub, I. « Refugee Camp Cities in the Middle East: A Challenge for Urban Development Policies », *International Sociology*, vol. 4, n°1, 1989, p. 91-108.
- Agier, M. « Between War and City Towards an Urban Anthropology of Refugee Camps », *Ethnography*, 3, 2002, p. 317-341.
- Doraï, K. & Zeuthen, M. « Iraqi Migrants' Impact on a City. The Case of Damascus (2006-2010) », in : Zintl T. & Hinnebusch, R (dir.). *Syria from Reform to Revolt, Volume 1. Political Economy and International Relations*, Syracuse, New York, Syracuse University Press, 2014, p. 250-265.
- Doraï, K. « Palestinian Refugee camps in Lebanon. Migration, mobility and the urbanization process », in : Knudsen A. & Hanafi, S. (dir.). *Palestinian Refugees. Identity, space and place in the Levant*, London : Routledge, 2010, p. 67-80.
- Fawaz, M. « L'informalité considérée comme une exception : l'exemple de Beyrouth », in : Deboulet, A. (dir.). *Repenser les quartiers précaires*, Paris : Agence Française de Développement (coll. Études de l'AFD), 2016, p. 95-110.
- Hanafi, S. & Long, T. « Governance, governmentalities, and the state of exception in the Palestinian refugee camps of Lebanon », *Journal of Refugee Studies*, 23(2), 2010, p. 134-159.
- Sanyal, R. « Refugees and the City: An Urban Discussion », *Geography Compass*, 6/1, 2012, p. 633-644.
- Sfeir, J. « Le Liban, pays de refuge. Généalogie des réfugiés arméniens, palestiniens et syriens (1915-2015) », *Relations internationales*, n° 172, 2017, p. 39-50.